



Donnons  
au sang  
*Le pouvoir*  
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-31

## DECISION N° N 2024-31 DU 13 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

### Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Aude THIERY est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe de l'Etablissement de transfusion sanguine Occitanie Pyrénées-Méditerranée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 30 juin 2028.

**Article 2** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS et entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait le 13 décembre 2024,

**Frédéric PACOUD**  
Président de l'Etablissement français du sang